



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Reconnaissance de haut niveau aux sportifs atteints de surdité

Question écrite n° 42990

### Texte de la question

M. Éric Diard attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargée des sports, sur la reconnaissance des sportifs atteints de surdité. En effet, les sportifs sourds subissent un « entre-deux » les plaçant dans une situation d'injustice malgré les principes véhiculés par le sport : s'ils ne peuvent pas participer aux jeux Paralympiques car ces derniers sont réservés aux athlètes atteints de handicaps physiques, ils ne peuvent pas non plus participer aux jeux Olympiques en raison de leur surdité. Si la France agit au sein de ses propres fédérations pour la reconnaissance de ses athlètes de haut niveau dans ces compétitions, elle reste cependant très en retard sur la reconnaissance du statut de sportif de haut niveau pour les sportifs atteints de surdité. En effet, ce statut de haut niveau n'est reconnu, par exemple pour le badminton, que pour les sportifs sourds ayant un statut de champion du monde, dans la mesure où des champions de France et médaillés de bronze aux championnats d'Europe atteints de surdité se voient refuser le statut de haut niveau. Il lui demande ainsi les mesures qu'elle entend prendre afin de faciliter la reconnaissance de sportif de haut niveau aux sportifs atteints de surdité.

### Données clés

**Auteur :** [M. Éric Diard](#)

**Circonscription :** Bouches-du-Rhône (12<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 42990

**Rubrique :** Sports

**Ministère interrogé :** [Sports](#)

**Ministère attributaire :** [Sports, jeux Olympiques et Paralympiques](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [7 décembre 2021](#), page 8673

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)